

**Procès-verbal du Conseil Polaire Universitaire Régional
de Guadeloupe**
jeudi 15 janvier 2016

Le conseil polaire s'est réuni dans la salle de réunions de l'UFR des Sciences Exactes et Naturelles, jeudi 15 janvier 2016, pour traiter les points de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Affaires institutionnelles.

- Approbation du procès-verbal du 10 septembre 2015,
- Evaluation et renouvellement des charges de mission polaires,
- Point sur les conventions du pôle,
- Point sur les statuts de l'Université des Antilles et du pôle universitaire.

2. Affaires pédagogiques.

- Campagne des emplois 2016,
 - Informations sur les remontées de composantes,
- Validation des décisions des Commissions Formation et Vie Universitaire (CFVU) et Recherches.

3. Affaires financières.

- Budget primitif 2016,
- Livraison et coût de fonctionnement du bâtiment Recherche,
- Evaluation et reconduction des marchés de prestations (sécurité, entretien des locaux et des espaces verts),
- Sécurité du campus.

4. Questions diverses.

Etaient présents :

a) Membres de droit :

Michel GEOFFROY, élu au collège des professeurs ; Il possède la procuration de monsieur Eustase JANKY, élu au collège des professeurs.

Didier DESTOUCHES, vice-président, élu au collège des maîtres de conférences.

Sébastien RUFFIE, élu au collège des maitres de conférences. Il dispose de la procuration de madame Françoise-PAGNEY-BENITO-ESPINAL, élue au collège des professeurs.

Yasmina PRADEL, élue au collège des étudiants,

Loïc MISERIAUX, élu au collège des étudiants,

Marc BLANC, élu au collège du personnel BIATSS,

Alain SOREZE, représentant de la Mairie de Pointe-à-Pitre.

Catherine CYRILLE, rapporteur PUR 971.

b) Absents :

Christophe WACHTER, représentant du monde professionnel,

Fabienne ALVAREZ, élue au collège des maîtres de conférences,

Josette BOREL-LINCERTIN, Présidente de la collectivité départementale,

Le représentant de la collectivité Régionale,

Régine JASOR, représentante des personnalités extérieures.

❖ Propos liminaires

Il est 14h15, le quorum étant vérifié, le vice-président Didier DESTOUCHES ouvre la séance.

Le vice-président remercie les membres de leur présence, y compris, le représentant du personnel assistant en visioconférence sur le campus du camp jacob. Puis il leur présente ses vœux personnels et professionnels pour cette nouvelle année 2016, et souhaite donc à tous la réussite collective, car c'est ensemble que l'on va plus loin. Il souligne que c'est aussi l'occasion de revoir certains curseurs qui nous ont permis de travailler, depuis l'adoption de l'ordonnance, visant à donner une nouvelle organisation politique et administrative de l'Université des Antilles.

Le vice-président sollicite les administrateurs, pour la construction de cette organisation, car le pôle reste une force de propositions pour les composantes et services du pôle. Les objectifs fixés sont les suivants :

- la définition de la notion d'autonomie de pôle,
- le progrès et le développement de l'enseignement et de la recherche en Guadeloupe,
- la créativité en termes de modèle des procédures.

Le vice-président présente ensuite aux membres un bilan de l'année écoulée :

- La rentrée universitaire 2015 s'est déroulée sereinement dans toutes les composantes ; les étudiants et les personnels ont été bien accueillis.
- Les remontées négatives concernent surtout les finances : le doyen de l'UFR SJE est inquiet de la baisse de son budget qui ne tient pas compte des effectifs étudiants. Les administrateurs ont aussi relevé l'insuffisance du dialogue budgétaire dans la construction du budget du pôle en 2016 qui a d'ailleurs été voté par le conseil d'administration.
- Les conférences des doyens se sont régulièrement tenues avec en prime une assiduité et la participation constructive des doyens, avec de nombreux questionnements : les taux d'encadrement de l'IUT, du DPLSH, de l'ESPE, la mutualisation, la mise en œuvre des projets politiques de développement de l'UFR SEN, une meilleure communication, etc... Les Doyens ont d'ailleurs validé la rédaction d'un livret aux indicateurs.
- Les réunions des chargés de mission polaires sont cohérentes, de très bonnes qualités et sont le fruit d'un beau travail d'équipe. Cependant les arrêtés de nomination ne sont toujours pas établis par l'administration générale.
- Les associations d'étudiants sont satisfaites, beaucoup d'actions ont été réalisées en 2015 avec le concours du pôle ; elles ont aussi apprécié le versement des subventions FSDIE validées en conseil d'administration.

Il conclut que le conseil polaire ne doit pas être qu'un lieu d'affrontement personnalisé mais avant tout un lieu de concertation et d'écoute des uns et des autres.

Puis, à la demande du vice-président, madame CYRILLE précise que l'année 2015 fut particulière et très difficile, car l'ordonnance 2014 prévoit plus d'autonomie au pôle, lui attribue de nouvelles compétences dont deux nouvelles commissions, « recherche, formation et vie universitaire ».

Deux nouveaux collaborateurs ont certes renforcé l'équipe administrative du pôle, ce qui reste insuffisant vu les charges de travail qui incombent au pôle.

Elle précise que sans un vrai cadrage administratif depuis l'ordonnance du 7 juillet 2014 et malgré la complexité du travail dans un périmètre de plus en plus élargi, les collaborateurs ont complètement adhéré. C'est une année réussie grâce à l'investissement et l'engagement du personnel du PUR. Le seul bémol est que les primes servies aux personnels en 2015, ne sont pas à la hauteur de leur contribution : par exemple, la gestionnaire comptable et financière gère seule le budget du pôle qui est de plus de 3 millions d'euros contrairement aux autres, Malgré cela, son travail conséquent n'a pas été valorisé.

Il en est de même pour la fonction de Responsable Administratif et Financier de PUR, faisant office d'adjointe au DGS qui n'est pas reconnue, pourtant c'est une fonction ingrate.

Le vice-président confirme qu'aujourd'hui, les activités et les missions dévolues aux deux pôles sont élargies et plus conséquentes. C'est la composante des composantes.

Le pôle Guadeloupe dispose de moins de moyens humains que celui de la Martinique et il faut une solidarité entre les différents pôles. Par conséquent, le

respect du travail du personnel et des chargés de mission passe par une reconnaissance de leur implication.

Enfin il souligne le manque de transparence de l'information et de la communication entre la gouvernance et lui sur la nomination d'un chargé de mission BAIP, pour la mise en place officielle des deux IUT de plein exercice, etc...

Après ces informations, le vice-président fait la lecture de l'ordre du jour, propose une modification de la chronologie de la séance et relève les questions diverses qui sont :

- Entretien des locaux « Espace vie étudiants », par le pôle»
- Inauguration de l'espace vie étudiants.
- Présidence des commissions polaires
- Services prévisionnels de la formation continue pour 2015/2016,
- Convention de médiation sociale entre UA et SEPSI.

Monsieur BLANC déplore le manque de réunion du conseil polaire pour discuter et voter le budget du pôle pour 2016 ainsi que les subventions FSDIE octroyées aux associations. Pour lui, les urgences existent mais la communication en amont avec les administrateurs est la moindre des courtoisies.

Le vice-président rappelle qu'il s'est déjà excusé en présentant le contexte de l'époque.

Monsieur RUFFIE s'interroge sur le redéploiement des postes et le devenir des petites composantes.

Le vice-président répond que ces points seront abordés dans la campagne d'emplois 2016.

A- Affaires institutionnelles

1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 10 septembre 2015.

Le vice-président demande aux conseillers de formuler leurs observations ou remarques visant à modifier ou corriger le projet de procès-verbal.

Le projet n'appelant pas de modifications, le vice-président le met au vote. Le procès-verbal du 10 septembre 2015 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés moins trois abstentions.

Quelques administrateurs s'interrogent sur la légalité de la diffusion du procès-verbal du conseil d'administration (CA) de l'UA à toute la communauté universitaire.

Le vice-président confirme que ce n'est pas la règle normale de publicité. Il suggère que ces doléances soient remontées au prochain CA.

2- Evaluation et renouvellement des chargés de mission.

Le vice-président rappelle que les conseils polaires de novembre 2014 et avril 2015 ont entériné la création et la nomination des charges de missions polaires. Leur évaluation initialement prévue en juillet, puis repoussée à fin 2015, est traitée dans cette séance.

Pour rappel, les charges de mission polaires se présentent comme suit :

CHARGES DE MISSION	NOM & PRENOM	TITRE
Nouvelles charges de mission POLAIRES		
Commission formation et vie universitaire	Suzy GAUCHER-CAZALIS	MCF
Commission recherche polaire	Jean-Louis MANSOT	PR
Stratégies de développement	Guylène AURORE	MCF
VP affaires culturelles	Thierry CESAIRE	MCF
Chef de cabinet	Laurent MARLIN	IGE
Reconduction de charges de mission établissement		
Partenariats scientifiques et économiques	Sarra GASPARD	PR
Vice-président BIATSS	Marie-Flore MOLLENTHIEL	IGE
Réussite en licence et partenariats académiques	Sébastien REGIS	MCF
Handicap et vie sociale	Sébastien RUFFIE	MCF

Les chargés de mission présents ont chacun, cinq minutes, pour présenter leur bilan d'activités aux membres du conseil.

- 1- Madame Guylène AURORE, chargée de mission polaire stratégie et développement a remis son rapport d'activités (document bilan n°1 annexé au PV) et l'expose.

Ce bilan n'appelle pas d'observations de la part des administrateurs, le vice-président la remercie pour son travail de qualité réalisé pour le pôle Guadeloupe.

- 2- Monsieur le professeur Jean-Louis MANSOT, chargé de mission de la commission polaire recherche a lui aussi remis son bilan d'activités (document bilan n°2 annexé au PV) et l'expose.

Monsieur le Professeur GEOFFROY félicite le professeur MANSOT pour l'énergie déployée dans l'animation de cette commission de recherche et le travail concret réalisé. Il s'interroge toutefois sur la direction, notamment sur les directives et les indicateurs futurs pour la structuration de la recherche sur les deux territoires : Parle-t-on de laboratoires interpoles ou propres à chaque pôle ?

Monsieur MANSOT répond que cette question a été posée au CAC de septembre dernier. L'harmonisation complète du PASR est prévue ultérieurement. La rédaction des 2 plans d'actions stratégiques recherche polaires (PASR) s'est construite de façon indépendante et assez différente. Pourtant on retrouve les mêmes préoccupations (la détermination du périmètre des équipes de recherche, le problème de la pluridisciplinarité et des laboratoires multisites, la définition de la masse critique...).

Le tronc commun existe donc l'harmonisation sera facile à faire et les complémentarités seront spécifiques à chacun des territoires. Pour l'instant, il n'y a pas de recommandations particulières.

Monsieur GEOFFROY indique que les laboratoires se redessinent, des initiatives sont déjà prises sur le pôle. Des rencontres et les discussions ont lieu et le travail a débuté pour la configuration des laboratoires. Il demande si les recommandations de l'établissement sont connues, si c'est le cas, la direction doit en informer les équipes de recherche.

Le vice-président conforte les propos de monsieur le professeur GEOFFROY, car pour lui, c'est une question très importante. Il ajoute que le PASR du pôle a pour vocation de servir de recommandations. Il doit être organisé par les doyens, les directeurs de laboratoire, le pôle ne sera pas directif.

Il remercie le professeur MANSOT pour son travail et reconnaît qu'en réalité le leadership du pôle en matière de recherche s'est formé grâce à l'investissement des équipes et les laboratoires de recherche et des partenaires. Il précise que la méthodologie attendue soit adoptée par le CAC et le CA relatifs aux stratégies et directives du contrat de site.

Il rappelle que l'échec du précédent PASR était lié au manque de suivi et de concertation avec toutes les équipes de recherche. Ce PASR en construction semble plus cohérent, car toutes les équipes de recherche se sont retrouvées dans les items.

Le Professeur MANSOT rajoute que la mission du HCERES est prévue ce mois-ci (janvier 2016), pour faire suite aux évaluations qui remontent à plus d'un an. Elle vient chercher un complément d'informations. Cela pourrait nous donner les premières recommandations.

- 3- Monsieur Laurent MARLIN, chef de cabinet, résume sa mission par « qu'il s'est attelé à appliquer les demandes du vice-président ». Il s'est aussi beaucoup impliqué dans la préparation de la CPO. Maintenant il faut la lancer et faire vivre les projets. Il souhaite continuer cette charge de mission.

Le vice-président rappelle que la lettre de mission du chef de cabinet est assez précise, la qualité de ses relations professionnelles avec son chef de cabinet a facilité la réalisation de missions et l'atteinte des objectifs.

Monsieur GEOFFROY se renseigne sur l'exécution de la CPO signée entre la Région Guadeloupe et l'UA en novembre dernier.

Madame CYRILLE répond que les crédits 2015 et 2016 de la CPO sont inscrits et ouverts au budget 2016. Le vice-président doit maintenant proposer une méthode de travail aux porteurs de projets pour l'exécution des dépenses.

Le vice-président indique que la collectivité régionale a réellement versé 75% de la dotation 2015 à l'Université des Antilles.

- 4- Monsieur Thierry CESAIRE, le vice-président délégué de la culture expose son bilan : l'année 2014-2015 fut difficile et exigeante à cause des changements politiques du pôle et de l'instabilité financière de l'établissement. La pérennisation du service culturel nécessite sa structuration et le renforcement de son service administratif. (document bilan n°3 annexé au PV).

Le vice-président félicite le vice-président culture pour l'ampleur des activités culturelles réalisées dans des conditions difficiles et pour le rayonnement de ce service sur le pôle Guadeloupe.

Il remercie aussi les acteurs et les partenaires apportant leur soutien financier au fonctionnement du service culturel.

- 5- Monsieur Sébastien RUFFIE, le chargé de mission handicap et vie sociale, remet une note de synthèse (document bilan n°4 annexé au PV) et demande la modification de la date de fin de mission portée sur l'extrait de procès-verbal car il n'a jamais démissionné.

Il conclut qu'il y a d'ailleurs un manque de volonté politique globale pour cette charge de mission, qui ne dispose pas de moyens et illustre par les problèmes rencontrés pour recruter des médecins, pour trouver la place de cette mission en lien avec la DOSIP. Il ne veut pas le renouvellement de cette mission.

Monsieur BLANC comprend ces propos et apporte son soutien pour qu'un budget soit attribué à cette mission.

Le vice-président reconnaît cette erreur matérielle dans la durée de la mission et précise que le non renouvellement sera notifié à partir du 15/01/2016 et non au

31/08/2015. Ensuite il félicite monsieur RUFFIE pour son bilan et s'engage à intervenir auprès des politiques pour obtenir les moyens. Enfin, il salue les observations très fortes faites par monsieur BLANC.

Monsieur RUFFIE se propose d'apporter aussi son concours en y réfléchissant au montage d'un dossier pour structurer cette mission.

Le vice-président poursuit que les autres chargés de mission sont absents en raisons d'engagements professionnels ou personnels, et prie les administrateurs de les en excuser. Il s'agit de :

- 6- Madame Suzy GAUCHER-CAZALIS, chargée de mission de la commission formation et vie universitaire. (document bilan n°5 annexé au PV).
- 7- Monsieur Régis SEBASTIEN, chargé de mission réussite en licence et partenariats académiques. (document bilan n°6 annexé au PV).
- 8- Madame le professeur Sarra GASPARD, chargée de mission partenariats scientifiques et économiques. (document bilan n°7 annexé au PV).

Après ces présentations, monsieur GEOFFROY souligne que les collègues, chargés de missions polaires, ont travaillé sans une couverture juridique ; en conséquence, il est difficile de renouveler ces charges de mission. Il propose que l'étude des renouvellements de ces missions soit traitée lors du prochain conseil polaire, d'ici un mois.

Le vice-président indique que malgré ces défaillances administratives, les collègues souhaitent le renouvellement de leurs charges de mission. C'est aussi un signe pour montrer que le pôle les maintient dans leur positionnement politique, même s'il existe l'incertitude juridique.

Monsieur BLANC répond que c'est la porte ouverte aux contentieux.

Pour monsieur GEOFFROY, les propos n'engagent que ceux qui les écoutent, car il n'y a rien d'écrit.

Le vice-président rétorque que cela peut être aussi l'ouverture d'un contentieux politique sur le pôle Guadeloupe.

Monsieur GEOFFROY propose une délibération du conseil formulée comme suit :

- « de reporter le renouvellement et de renvoyer l'examen des dossiers au prochain conseil jusqu'à la régularisation des arrêtés ».

Monsieur GEOFFROY précise qu'en l'état il votera non au renouvellement si ce vote a lieu aujourd'hui et tant que la régularisation n'est pas effective.

Le vice-président propose par contre la formulation suivante :

- « de demander le renouvellement des charges de mission tout en adressant un courrier à l'administration générale pour la régularisation juridique ».

Monsieur RUFFIE suggère de renouveler les charges de mission dans l'attente des arrêtés de nomination.

Après quelques échanges, le vice-président met au vote, le choix entre les deux formulations.

Les membres décident à l'unanimité de reporter la question de renouvellement au prochain conseil, dans l'attente de la régularisation administrative des situations des chargés de mission.

3- Point sur les conventions du pôle.

Le vice-président présente ces conventions proposées par les services ou composantes du pôle.

1- Convention PUR Guadeloupe et formation continue :

Elle consiste à la mutualisation des moyens et des locaux du campus pour le développement des actions des étudiants inscrits en formation continue. En contrepartie, le service de formation continue versera une contribution financière pour 2016 de 100 000 € au PUR, en compensation aux charges incompressibles.

Le conseil approuve le principe de contribution de la formation continue au fonctionnement du pôle et valide à l'unanimité cette convention.

2- Convention entre la Caribbean center of excellence et l'UA :

C'est la mise à disposition des locaux du campus du camp jacob aux formations liées aux métiers de l'aéronautique.

Cette convention fait l'objet de nombreuses remarques relatives aux coûts de fonctionnement prévus à l'article 3, 4 et 8 (nettoyage des locaux, charges de téléphonie...) supportés et payés par le PUR Guadeloupe.

Monsieur GEOFFROY propose que les administrateurs s'éclaircissent des observations formulées par la responsable administrative et qu'en l'état le conseil ne peut pas délibérer valablement sur cette convention.

Monsieur BLANC informe les membres que les étudiants versent 5 000€ annuellement pour suivre cet enseignement. Si cette convention n'est pas signée, cela peut poser des difficultés à cette formation.

Monsieur GEOFFROY demande que les éléments de correction soient transmis à la direction du DPLSH, par mail, pour accélérer la procédure.

Monsieur le vice-président ainsi que les membres du conseil adhèrent aux propos précédent.

4- Point sur les statuts de l'Université des Antilles et du pôle : ce point est reporté.

B- Affaires pédagogiques.

1- Campagne d'emplois 2016.

Le vice-président présente la campagne d'emplois qui concerne les emplois enseignants et non enseignants vacants sur le pôle Guadeloupe et susceptibles d'être ouverts aux concours pour la rentrée 2017.

A la demande du vice-président, madame CYRILLE, explique les documents de travail remis aux administrateurs :

- le document 1 concerne les 8 postes de personnels administratif et technique vacants sur le pôle. L'emploi IGE de l'UFR STAPS, en revanche, est mis à la mutation.
- le document 2 récapitule les emplois d'enseignants aussi vacants sur le pôle, validés par les conseils des composantes, à savoir :
 - IUT de Guadeloupe : 1 PRU
 - UFR STAPS : 3 PRCE et 2 MCF
 - ESPE : 1 MCF
 - UFR SEN : 4 MCF et 5 PRU
 - UFR SJE : 1 MCF et 3 PRU

Le débat est alors ouvert entre les administrateurs.

Monsieur GEOFFROY reconnaît qu'ouvrir ce poste IGE à la mutation est un peu dommage, car cela ne permettrait pas la stabilisation ou la promotion du personnel.

Monsieur RUFFIE souligne que ce problème expose les moyens manquants dans la composante. Selon le doyen, cette décision s'est prise en étroite collaboration avec l'administration centrale.

Monsieur BLANC exige que le conseil refuse cette mutation pour cette année universitaire et favoriser ainsi la promotion interne des collègues non enseignants. Il conclut que c'est vraiment désolant pour la collègue concernée.

Monsieur GEOFFROY rappelle que le recrutement concerne aussi bien le personnel local que les extérieurs. Il est cependant regrettable que ce poste soit mis à la mutation, mais le conseil ne peut pas se substituer au doyen et aux commissions.

Le vice-président propose alors que l'UFR STAPS soit à nouveau consultée. C'est la composante la plus dynamique en termes de développement. Il dit qu'à ce stade, cette donnée est prise comme une information, il devient vraiment urgent d'arrêter une politique de redéploiement des emplois sur le pôle Guadeloupe.

S'agissant des emplois d'enseignants ouverts aux concours, monsieur RUFFIE revient sur la demande de transformation de l'emploi H1900 PRCE 0445 en PRU ou à défaut en MCF. Il sensibilise le conseil car cette demande de transformation demandée depuis plus de 5 ans, est devenue une priorité pour la survie des enseignements à l'UFR STAPS.

Puis, le vice-président soumet à l'approbation des membres du conseil, ces emplois de personnels enseignants et non enseignants ouverts à la campagne d'emplois 2016.

Le conseil vote à l'unanimité des présents ou représentés, la campagne d'emplois présentée ci-dessous relative à la publication et à l'ouverture des postes enseignants et non enseignants susceptibles d'être vacants pour la rentrée 2016.

2- Validation des décisions des Commissions Formation et Vie Universitaire (CFVU) et Recherches.

Les relevés de décisions de la commission formation et vie universitaire des :

- 7 juillet 2015,
- 29 octobre 2015,
- 22 septembre 2015,
- 1^{er} octobre 2015,
- 08 octobre 2015
- 25 novembre 2015,
- 15 décembre 2015

transmis aux membres du conseil polaire n'appellent pas d'observations.

Le vice-président les met donc au vote : les relevés de décisions de la CFVU sont adoptés à l'unanimité des membres présents, moins 4 non votants.

Monsieur GEOFFROY regrette que les documents soient envoyés dans des délais aussi courts. Cependant, il ne souhaite pas bloquer le fonctionnement du pôle.

- 3- Validation des services d'enseignements de la formation continue pour l'année universitaire 2015/2016** : à défaut de commission ad hoc en formation continue, les 1817 heures d'enseignements ainsi que les 27 nouveaux vacataires recrutés pour former le vivier, sont validés par le conseil polaire.

C- Affaires financières

1- Budget primitif 2016

Le vice-président rappelle aux membres que le budget primitif 2016 du pôle Guadeloupe a été adopté par le conseil d'administration de décembre 2015. Les membres du conseil déplorent cette situation, car ils doivent être associés au préalable au dialogue budgétaire.

Monsieur GEOFROY fait remarquer que le département d'ingénierie n'a pas de budget.

Le vice-président répond que cette formation d'ingénierie est un département appartenant à l'UFR SEN. Son budget doit lui être attribué au même titre que les autres départements de formation.

Il explique que l'établissement n'alloue plus les 100 000 € de subvention au fonctionnement du département d'ingénierie et préconise que l'UFR renouvelle sa demande de subvention à la Présidence.

Monsieur RUFFIE interpelle les membres sur le budget alloué aussi à l'UFR STAPS. Ce dernier ne tient pas compte de la location des installations sportives, qui sont inexistantes sur le campus.

Le vice-président prend bonne note et dit qu'une contribution spécifique serait apportée à l'UFR STAPS et conclut que le budget primitif 2016, voté par le CA, se présente comme suit :

- la dotation ministérielle allouée au pôle est de : 1 530 379.40 €
- les ressources propres sont estimées à : 2 108 885€ dont 2 023 240 € de crédits CPO.
- les droits universitaires constatés sont de : 507 596 €
- soit un budget global de 4 146 860.40 €.

- 2- Livraison et coût de fonctionnement du bâtiment recherche** : *ce point doit être traité en premier lieu par la commission polaire de recherche.*

- 3- Evaluation et reconduction des marchés de prestations (sécurité, entretien des locaux et des espaces verts).**

Un tableau récapitule les caractéristiques des marchés de prestations 2015/2016 pris en charge par le budget du pôle.

Les marchés de l'entretien des locaux et des espaces verts n'appellent pas d'observations : ils sont donc reconduits à l'identique.

En raison des contraintes budgétaires en 2015, le conseil avait accepté exceptionnellement une baisse des prestations de sécurité, exigé un retour à la normal en 2016 à savoir :

- la surveillance du campus de fouillole, la nuit les jours fériés et les weekends,
- à la surveillance de l'UFR SJE, de 06h30 à 19h30, tous les jours ouvrables,
- à la présence d'un SSIAP à l'UFR SEN en remplacement du SSI défaillant.

En conclusion, le conseil vote à l'unanimité la reconduction du contrat de prestations du marché de sécurité pour l'année universitaire 2015/2016.

4- Sécurité du campus.

Pour une meilleure connaissance du dossier, le conseil souhaite que leur soit communiqué les statistiques sur les incivilités et les effractions des campus.

Monsieur GEOFFROY suggère que des discussions soient ouvertes avec la collectivité régionale pour l'installation des clôtures sur le campus, au haut du morne, entre le CROUS et l'UFR SEN. Il pense qu'un certain nombre de problèmes seraient solutionnés et à moindre coût.

Madame PRADEL s'interroge cependant sur le coût financier d'un tel investissement. Elle fait remarquer aux administrateurs que les étudiants sont très inquiets et souhaitent vivement la présence de policiers sur les sites universitaires.

Le vice-président propose que ce point soit reporté, pour permettre la collecte des données.

5- Questions diverses

- S'agissant de l'entretien de l'espace vie étudiante : *le conseil valide l'entretien de cet espace par les associations des étudiants. (information à intégrer au règlement intérieur d'utilisation des locaux).*
- Pour l'inauguration de l'espace vie étudiante du pôle Guadeloupe : *cette manifestation est prévue le 28/01/2016 et les associations d'étudiants souhaitent le concours du pôle. Le vice-président confirme que le pôle apportera sa contribution logistique et financière.*

- Présidence des commissions polaires formation et vie universitaire et recherche : *le vice-président suggère la délibération suivante :*
« *en son absence exceptionnelle, les chargés des missions formation et vie universitaire et recherche présideront les commissions* ».
Le conseil polaire adopte la proposition en précisant que les absences du vice-président doivent être cependant motivées.

- Convention SEPSI et UA : *enfin, cette convention signée entre le SEPSI et UA est arrivée à son terme en octobre dernier. Exceptionnellement elle a été reconduite jusqu'au 30 juin 2016. Actuellement, les négociations sont en cours pour le renouvellement de ce partenariat.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 18h15.